

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 30 Juin 2017

OBJET : Aide départementale à la réalisation de 48 logements locatifs sociaux à
Barbentane, Mallemort et Salon-de-Provence par la S.A d'HLM Grand Delta Habitat

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la S.A. d'HLM Grand Delta Habitat une subvention globale de 282 960 € selon le détail suivant :
 - 180 000 € pour la réalisation de 20 logements à Barbentane sur un coût prévisionnel de 3 113 171 €;
 - 63 760 € pour la réalisation de 16 logements à Mallemort sur un coût prévisionnel de 2 176 027 €;
 - 39 200 € pour la réalisation de 12 logements à Salon-de-Provence pour un budget prévisionnel de 2 804 531 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer les conventions de mise en œuvre de ces aides départementales et de réservation de 6 logements sur l'opération de Barbentane, 2 sur celle de Mallemort et 1 sur celle de Salon-de-Provence ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe VII du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée